

rale-provinciale dans un intervalle de six mois après la publication du rapport, en 1964, et la prompte adoption de mesures par la suite.

Heureusement, nous n'avons pas à nous inquiéter trop des mesures appropriées à prendre ou de la question de savoir si l'économie canadienne peut supporter le fardeau financier que comporte la mise en vigueur des recommandations visant à l'élaboration d'un programme de soins médicaux pour les Canadiens. Ces points ont été étudiés en détail par les distingués commissaires, dirigés par celui qui était à l'époque juge en chef de la Cour suprême, M. Hall. A mon sens, il ne s'agit pas ici d'une expérience nouvelle et audacieuse, mais plutôt d'une initiative qui s'impose avant le centenaire de la Confédération pour rattraper les autres pays qui ont pris de l'avance sur nous en s'acquittant d'une responsabilité sociale d'importance vitale.

Ces conclusions générales s'imposent davantage à mon esprit par suite de mes contacts avec mes commettants de Greenwood depuis que je suis leur représentant au Parlement. Je n'ai fait aucune étude scientifique ou détaillée des besoins mais j'ai constaté à plusieurs reprises—sans aucun doute, d'autres députés ont eu la même expérience—que l'absence d'un régime de ce genre a causé des tragédies personnelles. J'ai rencontré des personnes qui ont perdu les épargnes de toute une vie à cause de fortes dépenses imprévues, occasionnées par la maladie.

Je connais des personnes qui, un membre de la famille étant malade, ont été contraintes de «cumuler des tâches» et travailler 15 ou 16 heures par jour pour arriver à payer les frais engagés. Nous connaissons tous l'inquiétude qui accompagne inévitablement la maladie. Les ennuis financiers y ajoutent beaucoup. Dans la mesure où nous mettrons en œuvre ce projet de loi, nous soulagerons les citoyens canadiens d'un très lourd fardeau.

• (4.20 p.m.)

Je regrette profondément que le gouvernement ait jugé à propos de retarder la date d'entrée en vigueur de l'offre qu'il a faite aux provinces de donner suite à cette mesure législative car, à mon avis, un tel retard ébranlera la confiance du public, s'il en reste, en la bonne foi des partis politiques. Cette remise, je crois, ne s'imposait pas du tout. Les excuses apportées pour le retard sont sans fondement et il faudrait exercer toute la pression possible sur le gouvernement pour qu'il reconsidère sa décision.

Cette décision, monsieur l'Orateur, me semble s'appuyer non pas sur quelque nécessité économique attribuable à l'inflation mais sur certaines habiles intrigues et sur un manque de conviction de la part de quelques diri-

geants du gouvernement actuel. L'aspect désolant de cette remise c'est qu'il ne s'agit peut-être pas uniquement d'une remise, car en plus elle encourage tous ceux qui s'opposent à ce régime fondamental et avantageux à concentrer leur attaque en vue de l'amoin-drir et de l'affaiblir au cours de cette remise à plus tard.

Une telle décision incite les gouvernements provinciaux qui cherchent à modifier le régime à en adopter un autre qui soit partiel et insuffisant, à prendre des dispositions pour établir celui-ci et assurer de la protection dans ce domaine, de sorte qu'elle retarde la date d'entrée en vigueur non seulement pour un an mais tout probablement pour une période de temps beaucoup plus longue, et tous les discours recommandant l'avantage qu'il y a de mettre un tel régime en œuvre ne réussiront pas à faire disparaître la conviction qu'ont bon nombre de gens d'avoir été trahis par cette décision d'en remettre l'application à plus tard.

Comme je craignais, monsieur l'Orateur, d'envisager cette question d'un point de vue légèrement teinté de sectarisme politique, j'ai donc limité mes remarques à des citations extraites d'un journal libéral bien connu, le *Star* de Toronto qui avait certainement l'habitude de favoriser les libéraux. J'aimerais faire une brève rétrospective des dispositions prises récemment en vue d'établir le régime d'assurance frais médicaux.

Le 6 mars 1965, M. Peter Newman, dont j'ignore les sources d'information quant à ce qui se passe au cabinet, a écrit un article prophétique. Il a dit que des pressions généralisées se manifestaient au sein du parti libéral en vue d'élections générales qui auraient lieu en juin et que le thème central de la campagne serait l'assurance frais médicaux. Il a ajouté qu'il s'est élevé, au sein du parti, une vive opposition contre cette idée—j'ignore s'il voulait parler d'opposition à l'idée d'assurance frais médicaux ou d'opposition à l'idée d'une élection. Selon lui, ce projet d'élections hâtives axées sur l'assurance frais médicaux reposait sur l'espérance qu'un puissant appui des libéraux, durant cette campagne, ferait échec aux tentatives du NPD en ce qui concerne les provinces de cette mesure et assurerait probablement l'appui d'un grand nombre de votants progressistes.

Selon le *Star* de Toronto du 27 mai 1965, le député d'Hamilton-Est (M. Munro), alors secrétaire parlementaire de l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a déclaré:

Le gouvernement Pearson rassemble ses forces afin de remplir, durant le mandat du Parlement actuel, ses promesses électorales concernant un régime complet d'assurance frais médicaux.